

Vous avez pensé au service civique ?



CITOYENNETÉ/ PARTICIPATION, MÉDIATION TERRITORIALE, ACCÈS AUX DROITS, AUX SPORTS, À LA CULTURE, SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET INTERCULTURALITÉ, ACTIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT OU À LA SANTÉ....

Pour les jeunes qui ont plus de 18 ans et qui veulent s'engager dans des actions citoyennes auprès de personnes en difficulté
– et pour les associations qui veulent s'engager auprès d'un jeune !
C'est pendant 8 mois, 24 heures par semaine avec une indemnité fixe mensuelle versée par l'État et l'association engagée.

COMMENT FAIRE ?

Pour les associations: renseignez-vous auprès de la Fédération des acteurs de la solidarité pour profiter de son agrément et avoir toutes les infos.
Pour les candidats: vous trouverez toutes les informations et les offres de missions sur le site du service civique.



www.federationsolidarite.org
www.service-civique.gouv.fr



**SERVICE
CIVIQUE**
Une mission pour chacun
au service de tous



Fédération
des acteurs de
la solidarité